

dix mille de ces orphelins : telles sont les matières principales que Dagier avait à traiter. L'histoire de l'Hôtel-Dieu est un des chapitres les plus importants de celle de Lyon ; mais Dagier est demeuré fort au-dessous de son sujet qu'il n'a pas compris. Son livre est une sorte de tableau chronologique dans lequel il inscrit, année par année, et souvent d'une manière inexacte, les noms des administrateurs entrants ainsi que ceux des administrateurs sortants, et çà et là des indications fort superficielles sur des faits historiques, Dagier n'a consulté que ses archives, et n'en a pas tiré, à beaucoup près, tout ce qu'il y pouvait trouver. Il n'avait aucune connaissance des sources auxquelles il devait puiser, et s'est trompé fréquemment. Son livre ne doit être lu qu'avec réserve, et on ne saurait s'en prévaloir comme autorité. Celui de M. Pointe sur le même sujet est préférable : on y remarque une bonne description des bâtiments de l'Hôtel-Dieu ; la partie hygiénique et le service médical y sont bien traités. M. Pointe a négligé les points de contact nombreux qui existent entre l'histoire de la ville et celle de l'Hôtel-Dieu et a passé entièrement sous silence la partie administrative : c'est une lacune regrettable. Rien de complet n'a été écrit encore sur l'histoire de l'hôpital de la Charité ; c'est cependant un sujet non moins intéressant que l'histoire de l'Hôtel-Dieu. Le but de l'institution, l'immensité de l'œuvre, la nature des secours qui y sont donnés, le service des filles-mères, celui des enfants trouvés et la grande question politique qui s'y rattache ; enfin la création des salles d'enfants malades, tels seraient les principaux chapitres de cet ouvrage. M. Achard-James a écrit l'histoire de l'hospice de l'Antiquaille, dont il a été l'un des administrateurs. Fondé récemment avec des ressources précaires et insuffisantes, cet hôpital a beaucoup grandi et est devenu une institution infiniment utile. Il n'y avait pas de travail d'ensemble sur les hôpitaux de Lyon ; nous avons essayé, M. de Polinière et moi, de pourvoir à cette lacune, soit dans l'*Hygiène de Lyon*, soit dans notre *Traité de salubrité*.

Quant aux secours à domicile, ils sont connus par les rapports et comptes-rendus des médecins ou de l'administration du